

PRESTATIONS DE SERVICES – ADMINISTRATION DE BIENS - COURTAGE D'ASSURANCES - TARIFS DE  
**CONFLUENCE ROLIN BAINSON SARL - honoraires de gérance**

(T.V.A. INCLUSE AU TAUX EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017; 20,00%)

**GESTION COURANTE**

**Immeubles collectifs ou lots isolés :**

Honoraires/sommes encaissées sur le montant perçu entre 7,28% et 12,13%

*Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être très sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.*

**VENTE, SUCCESSION, PARTAGE, DONATION**

Prise en charge, constitution du dossier de l'immeuble : droit fixe entre 352,51€ et 1 709,32€

Clôture d'un dossier en fin de gestion : droit fixe entre 352,51€ et 1 709,32€

Avis de valeur : à la vacation (\*\*)

**HONORAIRES D'ACTES DE LOCATION :**

**- Pour les baux d'habitation ou mixtes :**

1. Honoraires d'organisation des visites, de constitution du dossier, d'établissement du bail : dans la limite de 20€TTC/m<sup>2</sup> en zone tendue et 16€TTC/m<sup>2</sup> hors zone tendue pour la part locataire
2. Honoraires d'état des lieux d'entrée : 6€TTC/m<sup>2</sup>
3. Honoraires d'état des lieux de sortie : 120€TTC. Honoraires de commercialisation à convenir en fonction du dossier.
4. Honoraires d'avenant de changement de colcataire : 400€HT soit 480€TTC, partagés pour moitié entre le locataire et le propriétaire

*Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur les honoraires définis ci-dessus au 1 et au 2 seront partagés entre le locataire et le propriétaire ; la part incombant au locataire devant être inférieure ou égale à la part incombant au propriétaire. Les honoraires définis au 3 seront à la charge exclusive du propriétaire.*

**- Pour les baux professionnels ou commerciaux (et assimilés) :**

1. Honoraires partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire : Honoraires d'établissement du bail : 3%TTC du montant loyer exigible pendant toute la durée du bail initial (loyer annuel (hors charges) x durée du bail x 3%TTC)
2. Honoraires à la charge du locataire :
  - Honoraires d'actes de location (organisation de visite, constitution du dossier) : 24%TTC du montant du loyer annuel (hors charges)
  - Honoraires d'état des lieux d'entrée et/ou de sortie : 240€TTC
  - Honoraires d'avenant, de subrogation, de résiliation : 600€TTC
  - Honoraires d'avenant dans le cadre de la révision triennale : 300€TTC

**- Pour les baux garages et parkings isolés (et assimilés) :**

Honoraires d'actes de location : 300€TTC (partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire)

**Subvention - prêt :**

ouverture du dossier, frais de dossier, appels de fonds et encaissements pendant la durée du prêt, gestion du prêt : à convenir en fonction du dossier

démarches et négociation avec l'organisme de prêt : à la vacation

**Recherches en archives :** à convenir en fonction du dossier

**Remboursement des frais :** selon l'article 1999 du Code Civil

**Tarif des vacations (\*\*)** : au temps passé inclus le déplacement : 121,18€TTC

**COURTAGE D'ASSURANCES :** commission comprise entre 5 % et 26 % de la prime nette. N°ORIAS 12067557  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**TRANSACTIONS :**

DE 1€ A 10 000€ :	1 500 €TTC
DE 10 001€ A 30 000€ :	3 000€TTC
DE 30 001€ A 80 000€ :	9,5%TTC
DE 80 001€ A 100 000€ :	9%TTC
DE 100 001€ A 120 000€ :	8%TTC
DE 120 001€ A 150 000€ :	7%TTC
AU DELA DE 150 000€ :	6%TTC

Tranches non cumulables

Seules parmi les prestations ci-dessus, celles qui ont été chiffrées sont offertes à notre clientèle et donc facturables. Pour toutes autres prestations ou renseignements complémentaires, propositions écrites sur demandes. Valeurs gérance 2022



## ACTES DE LOCATION

(TVA INCLUSE DE 20% AU TAUX EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2016)  
Conformément à la loi HOGUET (N°70-9 du 2 janvier 1970), modifiée par la loi ALUR (n°2014-366 du 24 mars 2014) Et le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 fixé en Conseil d'Etat

### LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES

#### Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones tendues : 20,00€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable  
Hors Zones tendues : 16,00€TTC/m<sup>2</sup>

**Réalisation de l'état des lieux d'entrée** 6,00€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable

SELON LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN VIGUEUR LES HONORAIRES CI - DESSUS SERONT PARTAGÉS PAR MOITIÉ ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE POUR LES LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU MIXTES.

### LOCAUX COMMERCIAUX ET LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

**Visite, constitution du dossier,** 24%TTC du montant du loyer annuel (hors charges)

A LA CHARGE EXCLUSIVE DU LOCATAIRE

**Rédaction du bail :** 3%TTC du montant du loyer annuel (hors charge) exigible sur toute la durée du bail  
PARTAGES PAR MOITIÉ ENTRE LE LOCATAIRE ET LE PROPRIETAIRE

**Réalisation de l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie** 240€TTC

A LA CHARGE EXCLUSIVE DU PRENEUR:

### PARKINGS GARAGES ET ASSIMILIES

**Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :** 300€TTC



sur

**rolin-bainson.fr**



Agence Confluence  
7 Cours Charlemagne  
69002 Lyon



04 26 22 40 80



confluence@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 12h & de 14h à 17h30  
sauf le vendredi fermeture à 16h

CONFLUENCE ROLIN BAINSON - SARL au capital de 5.000 euros - SIREN 750 048 514 RCS LYON - Garantie financière 650 000 euros par COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX - Garantie RC par MMA IARD (police 127124870), 14 boulevard Marie & Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 09 - Cartes professionnelles n°12831 pour l'activité de Gestion immobilière et n°123509 pour l'activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrées par la PREFECTURE DU RHONE - Pour les opérations de courtage d'assurance Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L 530-2 du Code des Assurances - www.ORIAS.fr - n°ORIAS 12067557

## TRANSACTION

(T.T.C DU PRIX DE VENTE FIXE AU MANDAT)

MONTANT DE LA TRANSACTION		HONORAIRES		
DE	1 €	A	10 000 €	1 500 € TTC
DE	10 001 €	A	30 000 €	3 000 € TTC
DE	30 001 €	A	80 000 €	9,5 % TTC
DE	80 001 €	A	100 000 €	9 % TTC
DE	100 001 €	A	120 000 €	8 % TTC
DE	120 001 €	A	150 000 €	7 % TTC
	AU DELA DE 150 000 €			6 % TTC

**Tranches non cumulables**

